

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020



ID: 082-228200010-20200429-CD20200429\_37-DE

Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée à M. le président pour les actions en justice Réunion budget primitif 2020 ANNEXE

ETAT DES CONTENTIEUX AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE DECISION DEPUIS LA REUNION "ORIENTATIONS BUDGETAIRES" DU 9 MARS 2020

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020



ID: 082-228200010-20200429-CD20200429\_37-DE

## Préambule

Sous le vocable contentieux, sont répertoriées les affaires qui ont donné lieu à la saisine d'une juridiction pour le règlement d'un litige mettant en cause la personne publique et/ ou l'activité administrative. Ne sont pas répertoriés les recours gracieux (réclamation adressée directement à l'administration), les recours hiérarchiques et les recours administratifs obligatoires qui sont des préalables à l'action contentieuse.

Par essence, les contentieux vont concerner, au principal, la juridiction administrative de droit commun (Tribunal administratif, Cour Administrative d'Appel et Conseil d'Etat) qui dispose d'une compétence exclusive pour connaître des recours en annulation et en réformation des actes des autorités publiques.

En matière sociale, les juridictions administratives spécialisées (Commission départementale et commission centrale de l'aide sociale, Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale) ont été supprimées. A compter du 1er janvier 2019, en application de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle, le contentieux anciennement dévolu aux commissions d'aide sociale est réparti entre le Tribunal de Grande Instance et le tribunal administratif. A noter que les jugements rendus en matière de revenu de solidarité active peuvent seulement faire l'objet d'un pourvoi en cassation, la voie de l'appel (cour administrative d'appel) ayant été supprimée.

La classification des contentieux repose sur les deux types de recours exercés devant le juge administratif : le contentieux de "l'excès de pouvoir" (contentieux de l'annulation de la décision administrative) et le "contentieux de pleine juridiction" (responsabilité, droit du contrat, condamnation pécuniaire). Aucun déféré préfectoral relevant du contentieux de l'excès de pouvoir n'est recensé.

Les matières relevant par nature du juge judiciaire sont constituées des litiges relatifs à la protection de la propriété privée, à la gestion du domaine privé, à l'état et à la capacité des personnes (sauf textes contraires). A ce titre, il appartient au juge civil de connaître de la répartition entre obligés alimentaires de leur contribution à l'aide sociale.

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020



ID: 082-228200010-20200429-CD20200429\_37-DE

			ID: 082-228200010-20200429-CD20200		
Demandeur et date de la requête	Problématique	Procédure	N° tribunal	N° ordre	
1 – Contentieux des	interventions financières				
Ville de Montauban 11 octobre 2017	Contentieux du recouvrement des créances : Centre universitaire (fonctionnement)  Action de la Ville en contestation de sa contribution au fonctionnement du centre universitaire pour l'année 2016-2017 (titre de recettes de 152 449 €).	° <i>Tribunal Administratif</i> :  Jugement du 8 novembre 2019 : annulation du titre exécutoire départemental pour vice de forme. Le Département procède à sa régularisation.	17-4706	1	
Ville de Montauban 6 août 2018	Contentieux du recouvrement des créances : Centre universitaire (bâtiment arts appliqués)  Action en contestation du titre d'un montant de 419 235 € représentatif de la participation communale à la construction du bâtiment « Arts appliqués ».	° <i>Tribunal Administratif</i> : 5 juin 2018: jugement de rejet de la requête de la commune en annulation du titre exécutoire départemental.  ° <i>Cour administrative d'appel</i> : Requête en appel de la commune du jugement du TA du 5 juin 2018.  Mémoire en réplique du Département déposé le 24 janvier 2020.	15-3720 18BX03127	2	
Mme X Usager 2 mars 2018	Demande d'indemnisation du préjudice subi du fait du défaut de signalisation du parking du collège de Valence d'Agen	° <i>Tribunal administratif</i> :  Jugement du 6 février 2020 : condamnation du Département à l'indemnisation du requérant à hauteur de 3 245 € et à 1200 € pour frais de justice. Le Département évalue l'opportunité de faire appel.	18-1005	3	

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020



ID: 082-228200010-20200429-CD20200429\_37-DE

			ID: 082-228200010-20200429-CD202		
Demandeur et date de la requête	Problématique	Procédure	N° tribunal	N° ordre	
3 - Contentieux des aides et prestations et contentieux connexes (Aide sociale à l'enfance, Aide sociale aux personnes âgées, Aide Personnalisée d'Autonomie -APA-, revenu de solidarité active -RSA-, obligation alimentaire)					
3.1-Aide sociale d	à l'enfance				
M. Y 2 mai 2018	Contentieux de l'admission à l'aide sociale à l'enfance Action en contestation de la décision administrative de refus d'accueil au titre de la protection de l'enfance	Tribunal administratif:  Mémoire en défense du Département le 24 juillet 2019  Jugement du 6 février 2020: la requête est rejetée pour irrecevabilité – Département en attente d'un éventuel appel	18-2113	4	
3.2-Obligation alimentaire					
Département 82 30 août 2019	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Dossier de placement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier Madame Z)	Juge aux affaires familiales - Tribunal de Grande Instance de Montauban. Jugement rendu le 14 février 2020.	19-1018	5	
Département 23 octobre 2019	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Dossier de placement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier Monsieur X)	Juge aux affaires familiales - Tribunal de Grande Instance de Montauban. Jugement rendu le 14 février 2020.	19-1217	6	
Département 27 novembre 2019	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Dossier de placement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier Madame Y)	Juge aux affaires familiales - Tribunal de Grande Instance de Montauban.  Ordonnance portant déssaisissement suite au décès de l'intéressée.	19-1340	7	
Département 23 janvier 2020	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Dossier de placement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier Madame Z)		20-0107	8	

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020



ID: 082-228200010-20200429-CD20200429\_37-DE

Demandeur et date			ID : 082-228200010-20200429-CD202			
de la requête	Problématique	Procédure	N° tribunal	N° ordre		
3.3 -Revenu de solidarité active-RSA						
M. et Mme X 20 septembre 2019	Action en contestation d'un refus de remise de dette	<i>Tribunal administratif</i> :  Mémoire en réponse du Département le 16 janvier 2020  Jugement le 17 février 2020 : il est fait droit à la requête.	17-3659	9		
Mme Y 15 novembre 2019	Action en contestation sur le nouveau titre émis concernant lunc amende administrative	Tribunal administratif:  Mémoire en réponse du Département le 31 janvier 2020.  Dossier en cours d'instruction.	19-6479-7	10		
Mme Z 26 novembre 2019	Action en contestation d'un refus de remise de dette	Tribunal administratif:  Mémoire en réponse du Département le 13 février 2020.  Dossier en cours d'instruction.	19-6729	11		
M. X 6 novembre 2018	Action en contestation d'un refus de remise de dette	<i>Tribunal administratif</i> :  Mémoire en réponse du Département le 6 février 2019  Jugement Tribunal administratif le 17 février 2020 : il est fait droit à la requête − Condamnation du Département à des frais de justice de 1500 €.	18-5202	12		
M. Y 18 janvier 2018	Action en contestation de refus de droit RSA	Tribunal administratif: Mémoire en réponse du Département le 25 juillet 2019 Ordonnance portant désistement d'office en date du 14 février 2020.	18-0096	13		
M. Z 20 février 2019	Action en contestation d'un refus de remise de dette	Tribunal administratif:  Mémoire en réponse du Département le 17 mai 2019.  Ordonnance portant désistement d'office en date du 14 février 2020	19-1001	14		

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020



00429\_37-DE

			ID: 082-228200010-20200429-CD20200	
Demandeur et date de la requête	Problématique	Procédure	N° tribunal	N° ordre
Mme X 13 avril 2018	Action en contestation d'un refus de remise de dette	<i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en réponse du Département le 23 mai 2019.  Ordonnance portant désistement d'office en date du 14 février 2020.	18-1871	15
4-Carte mobilité inclusion – Personnes handicapées				
M. Y 26/11/2019	Action en contestation de la décision de refus de la carte mobilité inclusion – mention Invalidité	<i>Tribunal de Grande Instance de Montauban</i> Mémoire transmis le 6 janvier 2020.	DB3C-W-B7D-DIVS	16
Mme Z 21/11/2019	Action en contestation de la décision du rejet de la carte mobilité inclusion – mention Stationnement	<i>Tribunal Administratif :</i> Mémoire transmis le 14 janvier 2020.	DB3C-W-B7D-DIQS	17
5-Contentieux répressif				
Ministère public 3 janvier 2019	Infraction routière Suspicion de non déclaration de transmission de l'identité du conducteur (agent IMEP)	Tribunal de Police de Mont-de-Marsan: Audience du 13 février 2019 – Jugement du 22 janvier 2020: déclaration de nullité de la citation de l'IMEP, non dotée de la personnalité morale – Déclare l'IMEP non coupable des faits qui lui sont reprochés.	17-0008811	18